

**Séance publique du 22 septembre 2003**

**Délibération n° 2003-1369**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : **Plan d'occupation des sols de la communauté urbaine de Lyon - Secteur nord-ouest - Extension du centre gériatrique hospitalier - Révision simplifiée - Bilan de la concertation**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 3 septembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent projet de délibération a pour objet le bilan de la concertation préalable à la révision simplifiée du plan d'occupation des sols du secteur nord-ouest de la communauté urbaine de Lyon, en vue de l'extension du centre gériatrique hospitalier dans la commune d'Albigny sur Saône.

Par délibération en date du 19 mai 2003, le Conseil a engagé la procédure de concertation préalable et conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, il a défini les objectifs et les modalités de concertation dans le cadre de ce projet.

L'objectif poursuivi réside dans l'extension du centre gériatrique hospitalier.

Le projet d'aménagement doit concourir à la reconquête des terrains situés à l'entrée sud du centre-bourg afin de créer de nouvelles liaisons avec le centre-village et permettre la poursuite de l'urbanisation en tirant parti des contraintes géographiques et paysagères du site.

La concertation s'est déroulée du 2 juin au 11 juillet 2003 inclus.

Aujourd'hui, il est proposé au Conseil d'en faire le bilan et d'arrêter le projet définitif, en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

Les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ont eu la possibilité de prendre connaissance des objectifs poursuivis dans le cadre de cette procédure et de formuler leurs observations dans les cahiers de concertation déposés à la mairie d'Albigny sur Saône et à l'hôtel de la Communauté urbaine.

Aucune observation n'a été inscrite tant dans le cahier de concertation ouvert à la mairie d'Albigny sur Saône que dans celui ouvert à l'hôtel de Communauté ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 300-2 du code de l'urbanisme ;

Vu sa délibération n° 2003-1155 en date du 19 mai 2003 ;

Vu les résultats de la concertation préalable qui s'est déroulée du 2 juin au 11 juillet 2003 inclus ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### **DELIBERE**

**1° - Prend** acte du bilan de la concertation préalable à la révision simplifiée du plan d'occupation des sols en vue de l'extension du centre gériatrique hospitalier dans la commune d'Albigny sur Saône.

**2° - Arrête** le dossier définitif du projet tel qu'il a été soumis à la concertation. Celui-ci, conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, sera tenu à la disposition du public au siège de la Communauté urbaine.

**3° - Précise** que cette délibération sera transmise à monsieur le préfet du département du Rhône et de la région Rhône-Alpes et notifiée à monsieur le maire d'Albigny sur Saône.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,